

26.09.24

Communiqué de presse

Le GPCEE appelle les pouvoirs publics à assumer une politique d'efficacité énergétique ambitieuse pour la 6^{ème} période des CEE

A l'heure où la France est à la recherche de consensus, la maîtrise de la demande en énergie devrait s'imposer comme une cause première. C'est l'un des rares leviers permettant à la fois de réduire l'impact environnemental et la facture de nos commerces, industries, logements, exploitations agricoles et de nos bâtiments publics.

Dans un contexte budgétaire dégradé où la puissance publique montre une frilosité à pérenniser les aides à la rénovation thermique, les CEE apparaissent plus que jamais comme un outil essentiel qu'il convient d'amplifier.

Le GPCEE appelle à ne pas baisser les ambitions pour la 6^{ème} période, et à retenir comme objectif une obligation moyenne annuelle d'environ 1 250 TWhc, telle que le préconisent les travaux préparatoires de l'ADEME. L'étude menée par le GPCEE démontre que la France dispose encore d'un gisement d'économies d'énergie totalement inexploité de près de 1 000 TWhc d'ici 2030, gisement non couvert par le dispositif actuel, et qui s'ajoute à celui déjà identifié par de précédentes études (notamment celles de l'ADEME).

Le GPCEE n'ignore pas les critiques - notamment celles du dernier rapport de la Cour des Comptes - qui pèsent sur le dispositif des CEE et en partage certaines. Elles ne doivent toutefois servir ni de marchepied à une remise en cause profonde d'un mécanisme central à tout l'écosystème de la rénovation, ni d'excuse pour réduire l'ambition de nos politiques nationales de soutien à la décarbonation du bâtiment.

A l'image de l'appel à programmes CEE publié le 16/09 et dont l'axe 1 est pleinement consacré à la recherche d'efficacité du dispositif des CEE, le groupement appelle à conserver l'essence du dispositif en soutenant la dynamique de marché qui apporte le meilleur ratio kWh économisé/ € investi, tout en apportant une série d'améliorations :

- Fixer un volume d'obligation ambitieux mais réaliste d'au moins 1 250 TWhc par an
- Créer un statut unique de producteur de CEE
- Remettre à plat la procédure de contrôle et de sanctions
- Digitaliser l'ensemble de la chaîne de production du CEE
- Permettre un recours plus important aux opérations spécifiques

Le GPCEE appelle les pouvoirs publics et les acteurs du CEE à être collectivement à la hauteur du défi qui nous attend. La Directive révisée sur l'Efficacité énergétique nous donne le cap, les CEE en sont l'outil. Au travail !